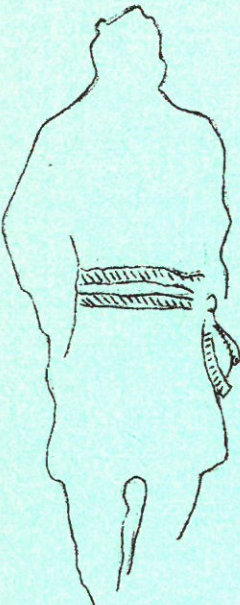


ENTRÉE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE — N°311 — DEC 93



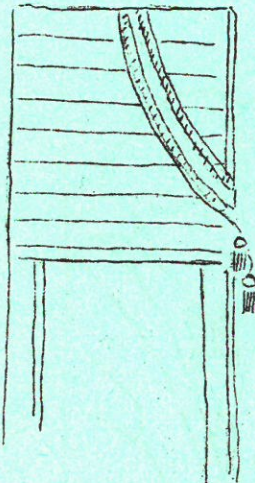
** LE MOT DU MAIRE **



Avec le mois de décembre et ses frimas est revenue l'époque de la sympathique tradition des voeux. Alors très simplement mais très sincèrement je vous dis : Joyeux Noël, bonne année et surtout bonne santé à toutes et à tous. En 1994, soyez heureux en famille, au milieu de ceux qui vous sont chers, avec un peu plus de travail pour ceux qui vivent le drame du chômage, un peu plus de solidarité et d'amitié pour ceux que mine la solitude, davantage de santé pour ceux qui souffrent dans leur chair, moins de précarité pour ceux qui sont en difficulté.

Pour notre commune, je forme des voeux de prospérité, d'entente, de tolérance et de respect mutuel entre tous les Thiavillois nouveaux et anciens, jeunes et aînés, retraités et actifs.

En 1994, nous aurons deux rendez-vous électoraux importants : les européennes et les cantonales.



Pour ces dernières, Jean-Louis SALAIGNAC ne se représente pas. En conséquence, je serai candidat à ces élections cantonales de mars 1994 et je solliciterai le moment venu votre confiance et vos suffrages. Je tenais à vous en aviser dès à présent car il est normal que vous ayez la primeur de cette information.

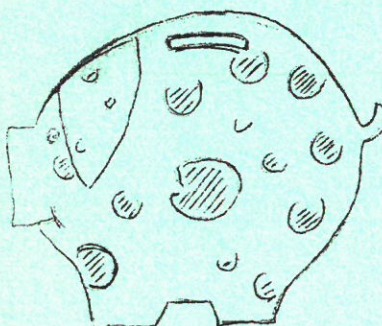
Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous renouvelle, avec le Personnel communal, avec les Conseillers Municipaux et les Adjointes, mes voeux de bonheur, santé et quiétude pour l'an neuf.

** EN DIRECT DU CONSEIL **

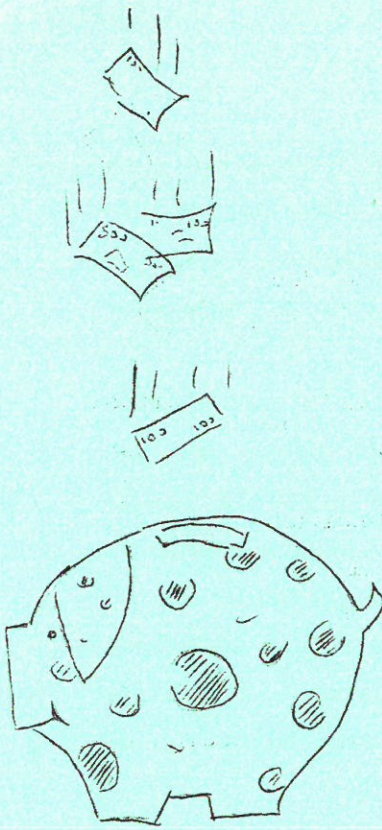
Le Conseil était réuni le 3 décembre. Excusés : Mme CALVIAC, Mrs HIRTZ, CATHERINE, SOUVAY, POIREL.

Les points suivants ont été examinés :

1. TARIFS COMMUNAUX 1994

- 
- Charbonnette : 30 F à payer au Percepteur + contrat à établir.
 - Nettoyement en forêt : 10 à 30 F le stère (inchange depuis 1985).
 - Location tracteur/remorque à la commune de Lachapelle : 150 F/heure (inchangé depuis 1985).

- Concessions au cimetière : 360 F trentenaire, 1800 F perpétuelle.
- Distillation eau de vie : 3,50 F le litre d'eau de vie (inchangé).
- Traversée de route : 800 F. (inchangé)
- Extraits cadastraux : tarif officiel (inchangé depuis 1989).
- Location Annexe du Foyer Rural : 200/300/500 F (inchangé depuis 1990).
- Location Foyer Rural : 300/600/1100 (inchangé depuis 1990).
- Debardage sur chemins : 5 F le m³ (inchangé depuis 1984).
- Bons d'achat des Aînés : 150 F en une seule fois.
- Participation aux fournitures scolaires : 210 F par élève scolarisé à Thiaville.



2. SIVOM

La commune de FLIN a émis le souhait de se retirer du SIVOM du Pays de BACCARAT (Syndicat à Vocations Multiples) et le Comité du SIVOM a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à son tour, ne formule pas d'objection sur ce retrait mais demande que le SIVOM puisse réintégrer cette commune à l'avenir dans l'hypothèse où FLIN le souhaiterait.

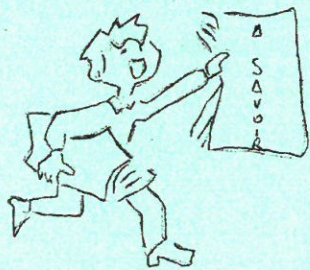
Le Maire fait le point sur la réforme des statuts qui est en cours (représentation des communes, clef de répartition des dépenses, compétences) et le Conseil confirme son adhésion de principe au SIVOM renoué.

3. VENTE DE TERRAIN A L'ETAT

Le Conseil autorise le Maire à signer les divers documents utiles concernant l'acquisition par l'Etat de diverses parties de parcelles communales pour le passage de la voie rapide.

4. STATION D'EPURATION DE BERTRICHAMPS - HAON

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal ne formule pas l'objection et émet, en conséquence un avis favorable.



5. ORDURES MENAGERES

Le Conseil confirme au Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) la collecte 6 fois par an des objets ménagères en 1994 malgré une augmentation supérieure à celle annoncée pour la collecte des ordures ménagères classiques.

En 1993, la commune a versé au SICTOM 152 F par habitant soit $152 \text{ F} \times 577 = 87704 \text{ F}$. C'est cette somme qui est ensuite ventilée par les Services Fiscaux selon la valeur locative du foncier bâti et récupérée des propriétaires / locataires. En 1994, la facture annoncée serait de $191 \text{ F} \times 577 = 110207 \text{ F}$ pour 3 collectes d'objets encombrants par an et de 115400 F pour 6 collectes/an. Le Conseil estime ces augmentations abusives et demande au SICTOM de négocier à la baisse avec la Société ESPAC.

6. CLUB MAGEL

Le Conseil décide d'adhérer au Club (cotisation 100 F par an). Ce club regroupe les utilisateurs de logiciels MAGNUS. Il a pour vocation, entre d'autres missions, de négocier une modulation des coûts de la maintenance des logiciels.

7. COMITE DES FETES

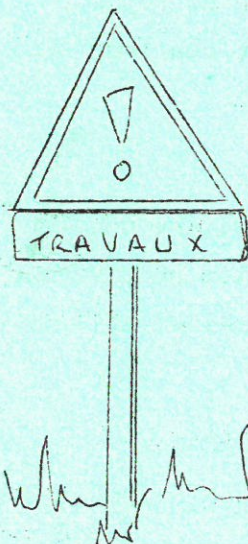
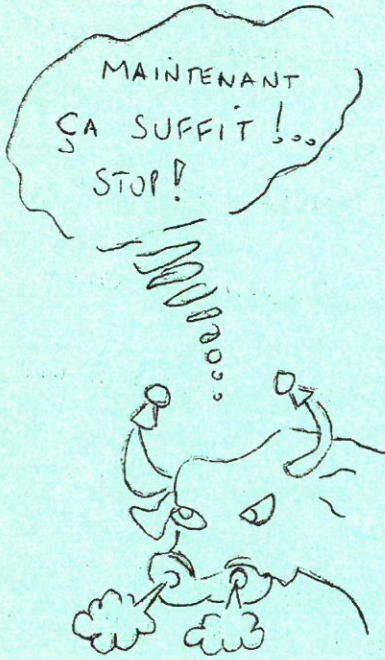
Sitôt constitué, un compte bancaire sera ouvert et le montant des prix du concours des villages fleuris y sera versé afin de faciliter la remise de ces prix aux lauréats.

8. DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil n'exerce pas son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'une maison à Fagnoux.

9. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Jusqu'ici c'est la commission des travaux qui était réunie. Pour être en conformité avec les textes une commission d'appel d'offres est constituée comprenant le maire + 3 représentants élus du Conseil et 4 suppléants élus.



La commission sera ainsi constituée :

- Le Maire.

3 titulaires :

- Mrs HIRTZ, P. CATHERINE, A. FRESSE.

4 suppléants :

- Mme Marie-Thérèse GEORGES, Mrs P. GEORGE, A. PAVOZ,
V. PETTOVEL.

Auxquels s'ajoutent divers représentants de l'Etat, selon les cas, avec voie consultative.

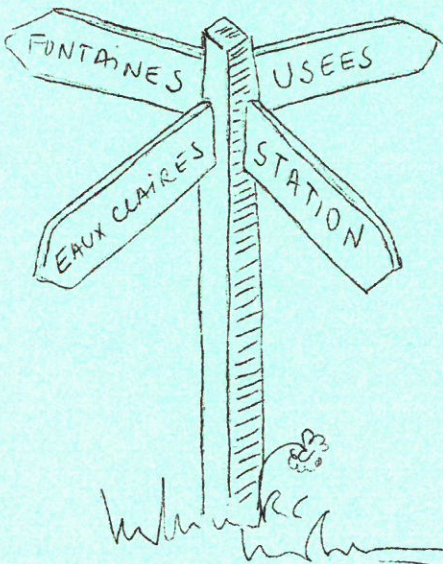
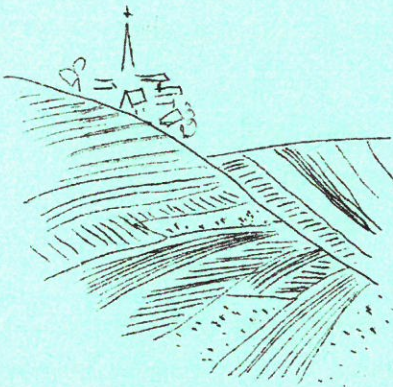
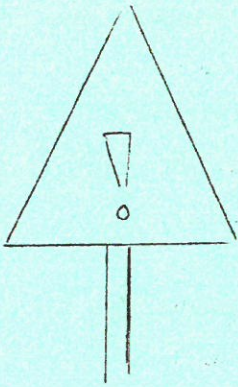
10. REMEMBREMENT

Dans le cadre des opérations de remembrement liées à la réalisation de la déviation routière de Raon l'Etape, le Conseil demande l'attribution des terrains nécessaires à l'exécution ultérieure des équipements communaux en application des articles L 123-27 et suivants du Code Rural et s'engage à inscrire les crédits nécessaires aux acquisitions utiles, en temps voulu.

11. ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné les différentes solutions possibles et recueilli l'accord du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (Rhin Meuse), le Conseil a opté pour une réalisation de l'assainissement aux conditions suivantes :

- Création d'un égout au Pré de la Scie avec raccordement de l'égout de Fagnoux.
- Création d'un égout rue de la Gare, de la Libération, des Vosges.
- Création d'un collecteur spécial pour les 4 fontaines du Centre.
- Création d'une station de refoulement rond point de la Libération.
- Raccordement au réseau de Raon l'Etape avec une station de relèvement à la barrière et une station de refoulement à limite des Vosges.



Ce projet offre les avantages suivants par rapport aux trois autres :

- Travaux moindres au centre aggloméré de Thiaville.
- Raccordement de Fagnoux et du secteur du Garage Tanguy, coté Lachapelle.
- Raccordement de Bellevue (en majeure partie).
- Raccordement ultérieur d'une importante partie de la zone industrielle.

La dépense prévisionnelle s'élève à 6 243 000 F TTC subventionnée à 70 % par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau réunis.

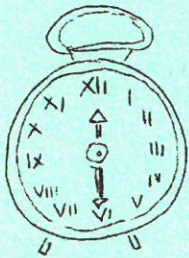
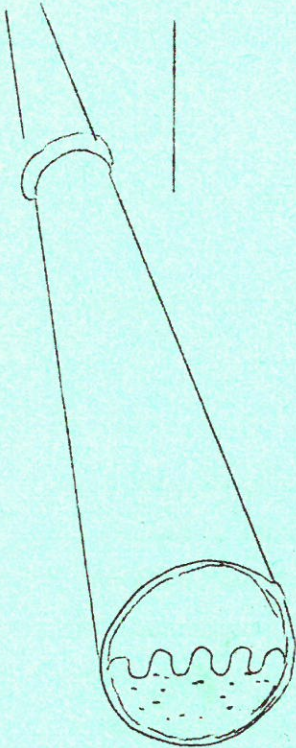
Un contrat pourrait être signé avec ces deux partenaires l'an prochain et une 1ère tranche réalisée en 1995. Fin des travaux 1999 ou 2000 selon les financements et de phasage opérationnel demandé à la DDE. Bien évidemment ces travaux devront recevoir l'accord préalable de la Municipalité raonnaise sur le principe même.

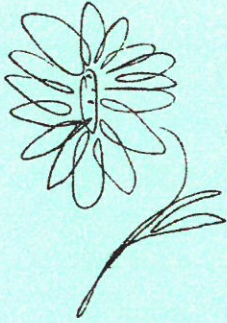
12. DIVERS

Le Maire fait le point des travaux réalisés, de ceux qui pourraient être engagés en 1994, de l'état d'avancement de la dizaine de dossiers de demande de subvention pour l'an prochain. Il répond aux questions et l'ordre du jour étant épuisé, levé la séance à 0 h 30.

** VILLAGE FLEURI **

La remise des prix a eu lieu le 6 novembre 1993 à JARNY et M. HIRTZ Adjoint représentait la commune. Le jury départemental a classé 2ème du département notre village, pour cette année. Un chèque de 900 F a été remis. Ainsi pour la 8ème fois consecutive, Thiaville a été classé dans les 3 premiers villages fleuris de Meurthe-et-Moselle (3 fois premier, 3 fois deuxième, 2 fois troisième).





Bravo à toutes et à tous ceux qui nettoient, qui fleurissent, qui contribuent à faire de Thiaville un endroit agréable, accueillant où il fait bon vivre. En 1994, mobilisons-nous davantage encore pour faire mieux car c'est possible. D'avance merci.

**** BRIOCHES ****

La vente des brioches de l'amitié le 6 novembre à Thiaville par les Membres de l'Association Familiale a produit la somme de 2129,55 F soit 26,62 F par brioche. Pour l'ensemble du canton la vente s'élève 83511,60 F pour 3080 brioches (soit 27,11 F la brioche).

Bravo à vous qui avez acquis ces brioches, merci à M. MULLER notre boulanger qui les a fabriqués, merci aux bénévoles qui les ont vendues.

**** LISTE ELECTORALE ****

Jeunes qui aurez 18 ans pour le 28 février 1994, nouveaux habitants et habitants non encore inscrits, présentez-vous en mairie avant le 31 décembre pour figurer sur la liste électorale 1994 et pouvoir voter.

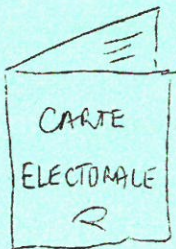
Aucune inscription n'est faite d'office.

N'attendez pas la dernière minute.

**** PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES ****

Vous trouverez désormais, de temps à autre cette rubrique qui, sommairement, vous renseignera sur les travaux en cours ou terminés.

Bien évidemment ne figureront que les travaux autres que ceux ayant un caractère répétitif ou les tâches quotidiennes. Votre information sera ainsi plus complète.



* SEPTEMBRE 1993

1. Ferrain de football :

Remise à neuf de la clôture (grillage plastifié) + changement de piquets et remplacement par des poteaux de 4 m, création de 3 portes, peinture de la main courante et des buts. Restent à réaliser : une porte à restaurer, quelques points de ciment sur les potelets de la main courante,...

2. Eglise :

Créer un escalier de secours à la sacristie, nettoyer le grenier et le clocher.

3. Hayottes :

Peintures sur bancs et pont, point rencontre, portique, etc. Nettoyage de tous les regards, remise en état de la rive du ruisseau,...

4. Eau :

- Mise en service de la station de neutralisation.
- Mise en service des surpresseurs pour alimenter les Hayottes.
- Energie électrique amenée par nos soins aux réservoirs.

* OCTOBRE

1. Eau :

Alimentation en eau du hameau du Petit Paris (puits antérieurement) avec regards PTT en prévision de la surveillance à distance des réservoirs de la station de neutralisation et des surpresseurs.

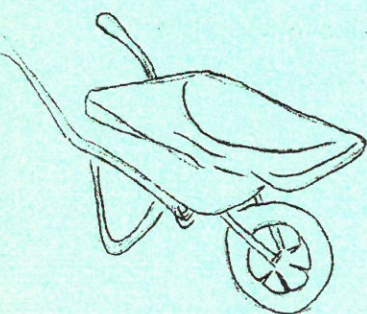
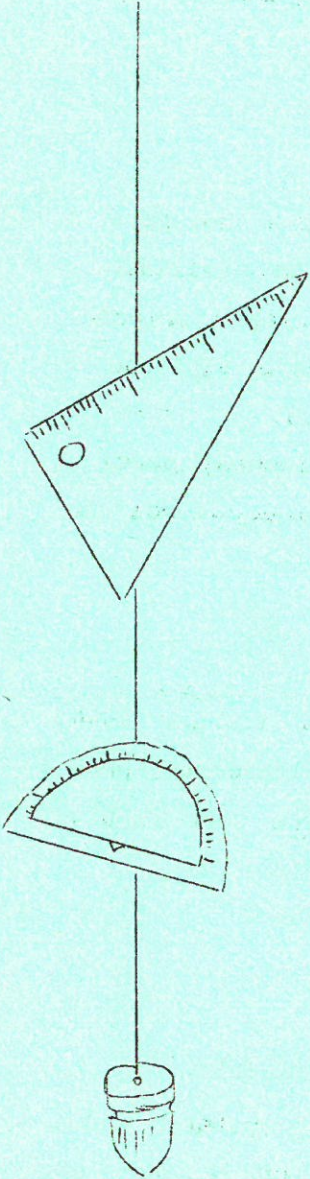
Installation d'un système d'écumage de l'eau des réservoirs et pose de 3 vannes supplémentaires.

2. Monuments aux morts :

Restauration complète.

3. Eglise :

Peinture de la grille et traitement antirouille.



4. Mairie :

Pose de fenêtres PVC double vitrage au Secrétariat
nettoyer (en partie) le grenier et faire des étagères
pour les associations.

* NOVEMBRE

1. Ecole :

Début des travaux (mercredis et samedis uniquement)
à la "bibliothèque scolaire" (B.C.D).

2. Voierie :

Refection de la partie haute de la rue du Petit
Paris (tapis).

3. Foyer Rural :

Remplacement du bac à eau de la buvette et acqui-
sition d'une gazinière.

4. Eglise :

Refection de la peinture de la porte d'entrée et du
hall d'entrée.

5. Environnement :

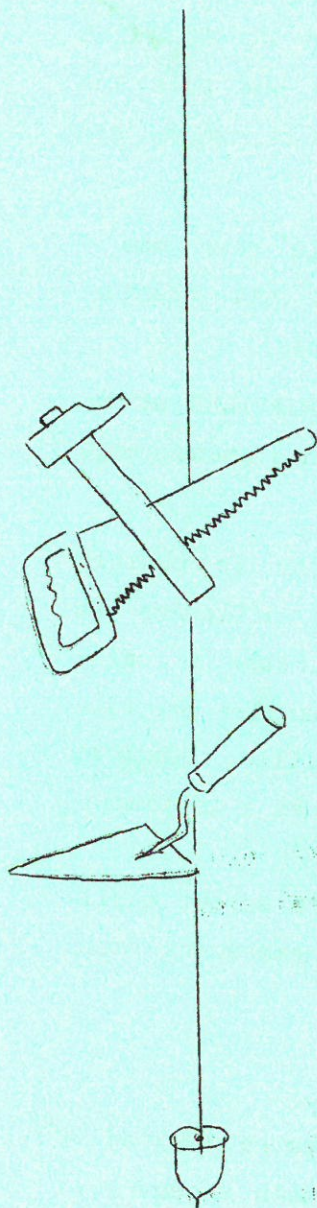
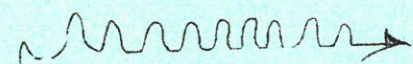
Retrait des bacs à fleurs, pots, jardinières,
etc... tailler haies et arbres, y compris pour dégager la
visibilité routière à Bellevue et au carrefour du bas de
la rue de la Libération.

6. Circulation :

Révision du plan de circulation et pose de divers
panneaux (stationnement interdit, circulation interdite,
panneaux nominatifs, etc...)

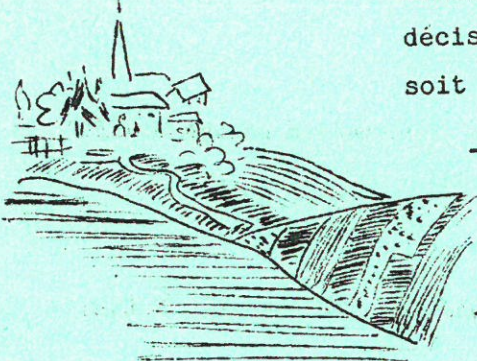
Par ailleurs, la Municipalité négocie actuellement divers
dossiers complexes dont certains sont très importants
pour l'avenir :

- Plan d'occupation des sols (révision),
- Protection des captages,
- Assainissement,
- Remembrement,
- Zone industrielle.



**** REMEMBREMENT ****

Le 18 novembre à 14 h 30, salle du Foyer Rural de Thiaville, les commissions de LACHAPELLE et de THIAVILLE étaient réunies pour la 1ère fois. Elles ont pris les décisions suivantes après avoir demandé que le remembrement soit effectué sur les 2 communes :



- Une seule commission intercommunale pour nos 2 villages s'occupera du remembrement. Cette commission est à constituer dès que possible.
- La commission aura son siège à THIAVILLE et se dénommera officiellement "Commission d'aménagement foncier LACHAPELLE-THIAVILLE".

Par ailleurs, les cartes établies par le cabinet BOXSTAEL (chargé de la pré-étude) sont affichées en Mairie. Elles indiquent le projet de périmètre à remembrer. Toutes les observations formulées par les propriétaires fonciers concernés seront recueillies jusqu'au 10.12.1993 et après examen seront présentées à la commission pour décision.

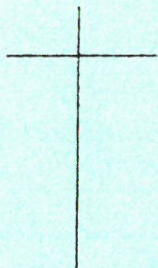
Les phases ultérieures de la procédure seront expliquées le moment venu, la durée d'un remembrement étant généralement de 2 à 4 ans.

**** ENQUETE INSEE ****

Elle se déroulera à THIAVILLE de décembre 1993 au 18 janvier 1994 sur le thème "Coût de la main d'oeuvre et structure des salaires". Un enquêteur, porteur d'une carte spéciale de l'INSEE, se présentera chez certaines personnes choisies au hasard pour leur poser une série de questions relatives à l'enquête. Les personnes choisies seront avisées par l'INSEE du passage de l'enquêteur. Cette enquête est obligatoire (Loi du 7.6.1951) et tout refus de répondre peut entraîner l'application d'une

A savoir

peine d'amende. Bien évidemment les réponses sont strictement confidentielles. Les habitants qui seront choisis sont invités à répondre favorablement à l'enquête.

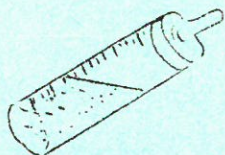


**** INFORMATIONS RELIGIEUSES ****

- Une profession pénitentielle aura lieu le mercredi 22 décembre à 18 heures à BERTRICHAMPS.
- La messe de minuit a lieu cette année à THIAVILLE à 21h.

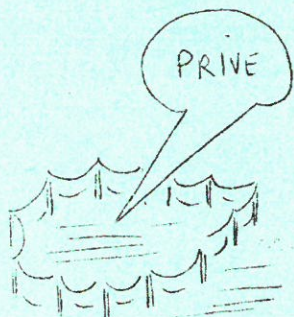
**** LA VIE DU VILLAGE ****

Naissance: Nous apprenons la naissance d'une petite fille prénommée Marie le 1er décembre 1993. Marie est le premier enfant au foyer de Mr REMETTER et Mlle UKUSIC 14, rue d'Alsace à THIAVILLE. Toutes nos félicitations aux parents et tous nos voeux au nourrisson.



**** DEVIATION DE RAON L'ETAPE ****

L'arrêté préfectoral du 31 octobre 1989 autorisant les Agents de l'Administration et leurs mandataires à pénétrer dans les propriétés privées afin d'effectuer les levés topographiques et sondage du projet de la Déviation de RAON L'ETAPE - BERTRICHAMPS sur les Communes de LACHAPELLE THIAVILLE SUR MEURTHE et BERTRICHAMPS est prorogé pour une période de trois ans à compter du 1er Janvier 1994.



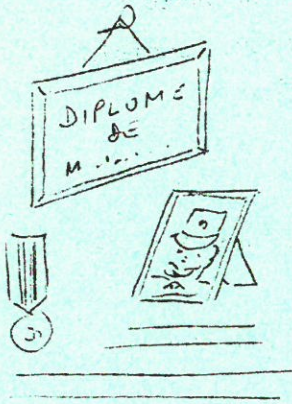
**** NOS AMIES LES BETES ****

Je me suis perdu il y a plus d'un mois. Je suis un chaton gris avec la queue en panache et mon ancien propriétaire m'avait mis un collier anti-puces.

Vous pouvez mz récupérer chez M^{dame} MATHIEU, rue de la Libération.



**** ON RECHERCHE ****



Les Sapeurs Pompiers de THIAVILLE recherchent des vieux souvenirs, notamment des photos anciennes concernant le Corps des Sapeurs Pompiers (photo de pompes, remise de décoration, photo d'exercice de manoeuvre, d'incendies, etc ...) y compris des photos de ceux qui furent pompiers à THIAVILLE. Bien évidemment, ces documents vous seront restitués après établissement d'une copie. S'adresser à M. Dominique GEORGE, 3 rue des Vosges ou M. Roger HUMBERT 6 rue des Vosges ou encore M. Michel KOFFOLT 1 rue d'Alsace.

Si vous préférez, vous pouvez également remettre vos documents en Mairie. Merci.

**** ON NOUS PRIE DE FAIRE PART ****

TENNIS DE TABLE

Résultats mitigés en Championnat après 5 journées:

La première équipe qui a remporté tous ses matches accupe la première place de son groupe à égalité avec SENONES. La montée en Régionale 4 se jouera entre ces 2 Clubs lors de la dernière journée de la 1ère Phase: le 5 décembre THIAVILLE recevra SENONES.

La deuxième équipe, avec 5 défaites, ferme la marche dans son groupe de Départementale 1. Elle est déjà condamnée, et ceci à 2 matches de la fin, à rejoindre la Départementale 2 pour la 2ème Phase.

La troisième équipe, avec une seule victoire, est également déjà condamnée à la descente en Départementale 3. Elle rejoindra donc la quatrième équipe.

Cette dernière équipe, uniquement constituée avec les jeunes joueurs, a perdu tous ses matches.

Bonnes performances de plusieurs joueurs lors de tournois.

A SENONES, MARCOT Alexis a battu en fianle un joueur classé 50 de MOYENMOUTIER et remporté ce tournoi.

A SAINT-DIE, GEORGES Alex s'est hissé en finale pour ne s'incliner que face à un joueur de Nationale 2 des S.R.D. ST-DIE, après avoir éliminé bon nombre de joueurs de Régionale.

Thomas DEBRAY a atteint les quart de Finale de ce tournoi.

Le 11 Novembre s'est déroulé le TOP des 10 Thiavillois (tournoi interne au Club). L'absence de quelques joueurs a transformé le TOP 12 initialement prévu en TOP 10.

Le favori SAUFFROY Michel (classé 55) a battu en finale BERTHIER Raphaël (60) 3 sets à 2 (21-19 à la belle) après un match à suspense.

GEORGES Alex a pris la troisième place en battant COSSIN Christophe 570° mors du match de classement.

La seule surprise est la cinquième place de MARCOT Alexis (60, un des favoris pour la victoire) qui s'est fait battre en poule par GEORGES Alex.

FOYER RURAL

L'Assemblée générale du Foyer Rural s'est tenue en septembre à l'Annexe. Les membres du bureau restent les mêmes:

Présidente: Michèle DIVOUX

Vice président: Jean-Marie BERRARD

Secrétaire: Bernadette GEORGES

Secrétaire adjointe: Lydie RENARD

Trésorière: Christine BERRARD

Trésorière adjointe: Danièle HYPOLITE

Responsable football: Gérard GEORGES

Responsable tennis de table: Christophe COSSIN

Cette année, le Foyer Rural aimerait organiser une soirée cabaret, soirée unanimement appréciée dans notre village. Aussi les personnes désirant participer (chants, sketches, etc ...) seront les bienvenues.

Prendre contact soit avec Michèle DIVOUX, Danièle HYPOLITE ou Marie-Claire PICARD.

En ce qui concerne le rallye auto, les responsables du foyer l'organiseront désormais, car certaines personnes n'osaient participer, n'ayant ni le temps, ni l'envie de le préparer l'année suivante.

LES FORETS

Avant propos :

Il faut d'abord situer Thiaville, Lachapelle et Fagnoux dans le contexte de la chatellerie de Baccarat. Un tableau des forêts fut dressé en 1607 la Reconnaissance des forêts de l'Evêque de Metz.

- . Les forêts communes à la mairie de Baccarat, Vacqueville, Veney, Neuf maisons, Montigny, Merviller, Brouville, Vaxainville et Bertrichamps, cet ensemble constituant le Ban de Vacqueville représentaient une superficie de 1200 jours.
- . Les forêts dites de la Justice (c'est là que se dressait la potence) et la roche s'appelaient "Roche du pendu" situées au dessus d'Humbepaire étaient communes à toute la chatellerie et contenaient 1500 à 1600 jours.
- . Les forêts de Baccarat et Deneuvre représentaient 1000 jours, celles appartenant aux bourgeois de Baccarat 5 à 500 jours, les forêts propres à Brouville 40 jours, à Vacqueville 200 jours, à Bertrichamps 1200 jours et à Neuf maisons 100 jours, celles de Moncel 2000 jours.
- . Les forêts propres aux habitants de THIAVILLE, LACHAPELLE et FAGNOUX contenaient 1200 jours, mais ne faisaient pas partie de la chatellerie car appartenant au Ban de Nossoncourt.

Un nouvel état dressé en 1746 indique que pour 18 communautés comptant 603 foyers, soit 3000 habitants environ, une superficie totale de 5671 arpents soit 1100 hectares environ.

Thiaville, Lachapelle et Fagnoux sont donc bien pourvus en forêts mais sont exclus de certaines forêts de la chatellerie et n'ont aucun droit d'usage dans les forêts propres à l'évêque de Metz. Il est vrai par contre qu'avec la chartre de 1359, elles ont droits d'usage dans les bois du Ban de Nossoncourt (Nossoncourt, Bazien, Ménarmont, Sainte-Barbe, Ménil, Anglemont). Cette situation particulière est paradoxale puisque les forêts communales de Thiaville dites les Fourasses relèvent de l'autorité de la Gruerie de Baccarat et de la Maîtrise de Vic alors que les droits d'usage dans le Ban de Nossoncourt sont sous l'autorité de la Gruerie de Rambervillers. Ce sont d'ailleurs ces relations avec Rambervillers qui seront invoquées en 1790 pour Thiaville et Lachapelle pour demander leur rattachement au département des Vosges district de Rambervillers et non à celui de Lunéville. Cette demande d'abord acceptée fut finalement rejetée.

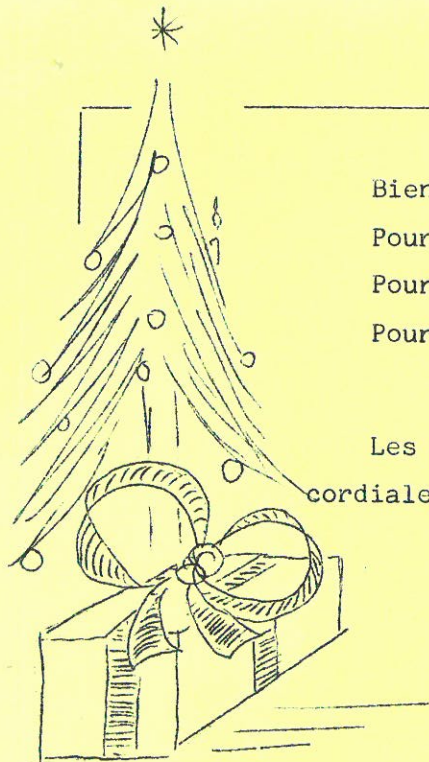
Aujourd'hui encore on peut se poser la question de savoir pourquoi THIAVILLE, LACHAPELLE et FAGNOUX étaient-ils exclus des forêts de la chatellerie de Baccarat ?

- . Est ce en raison de la superficie des forêts communes ? Mais Bertrichamps a aussi 1200 jours en propre.
- . Est ce parce qu'il y a cumul des droits d'usage avec ceux du Ban de Nossoncourt ?

Mais ces droits ont été achetés en 1359.

- . Est ce en raison de l'éloignement des forêts de la chatellerie ? Mais d'autres communes étaient aussi éloignées sinon plus.

La question est toujours sans réponse valable.



** INVITATION **

Bientôt NOEL !

Pour décorer votre table,

Pour acheter vos cartes de voeux,

Pour trouver vos cadeaux,

et bien d'autres choses encore ! ...

Les enseignantes et les élèves de l'école vous invitent très
cordialement

AU MARCHE DE NOEL DE L'ECOLE DE THIAVILLE

le lundi 20 décembre à partir de 16 heures.

Entrée gratuite

Réalisations introuvables dans le commerce.

